

Une voie à suivre : prochaines étapes

Le plan du Yukon pour lever les restrictions liées à la COVID-19

Nous voulons lever les restrictions graduellement tout en continuant à nous protéger de la pandémie. Nous voulons, en toutes circonstances, réduire au minimum le risque d'importation de la COVID-19 dans le territoire et limiter la propagation du virus. Comme la situation change rapidement et que les mesures que nous prenons sont en grande partie influencées par la situation dans les autres provinces et territoires et dans les régions voisines, le plan du Yukon est un document évolutif.

Renforcer nos moyens

Nous renforçons nos moyens en diminuant le risque d'importation, en resserrant les mesures d'isolement, en améliorant les mesures de soutien pour les personnes en isolement, en ayant recours aux tests de dépistage rapide dans les milieux à risque élevé et en vaccinant le plus de personnes possible. C'est ce qui nous permettra de passer à la prochaine étape.

À noter

Les dates de passage à la prochaine étape sont appelées à changer en fonction de six critères clés. Les étapes de chaque phase seront graduelles et dépendront du taux de vaccination, du nombre de cas et de notre compréhension des répercussions des variants du virus. Les mesures de santé publique pourront être adaptées à différents moments en fonction du niveau de risque.

La décision entourant le passage d'une étape à une autre dépendra de six critères clés :

1. La population suit les directives de santé publique, respecte les six mesures de protection et porte le masque.
2. Des mesures préventives et des lignes directrices sont en place et sont respectées.
3. Le dépistage est élevé et la recherche des contacts est faite.
4. Le risque d'importation est réduit au minimum pour assurer la sécurité de la population.
5. Le système de santé répond aux besoins actuels et est prêt à réagir en cas d'évolution de la situation.
6. Il n'y a pas de transmission communautaire de la COVID-19.

Mesures de santé publique	Étape actuelle (où nous en sommes) But : Mener une campagne de vaccination efficace, mettre l'accent sur la durabilité à long terme et apprendre à vivre avec la COVID-19 en toute sécurité.	Prochaine étape But : Renforcer nos moyens pour pouvoir commencer à lever graduellement les mesures sanitaires.	Après l'état d'urgence La décision de passer à cette étape dépendra d'une évaluation des risques tenant compte de l'efficacité du vaccin contre les variants de la COVID-19, de l'épidémiologie du territoire et des régions voisines et de la progression de la campagne de vaccination nationale. But : Lever l'état d'urgence et la plupart des mesures sanitaires.
Passage de la frontière et isolement	Tout résident du Canada peut entrer au Yukon, à condition de s'isoler à son arrivée.	Élargir la portée des plans alternatifs d'isolement en y ajoutant davantage de mesures propres au travail et au secteur du tourisme s'il est sécuritaire de le faire. Former une bulle avec d'autres provinces ou territoires lorsqu'il sera sécuritaire de le faire. Réévaluer la durée de l'isolement en présence de mesures de dépistage accrues si des données probantes le justifient. Envisager d'autres emplacements pour l'isolement s'il est sécuritaire de le faire.	Les restrictions seront levées ou modifiées selon les recommandations du médecin hygiéniste en chef du Yukon. La modification des restrictions sera fondée sur l'évaluation de l'épidémiologie d'ici et des régions voisines ainsi que de la progression de la campagne de vaccination nationale.
Déplacements au Yukon	Limiter les déplacements d'une collectivité à une autre. Faire preuve de respect dans ses déplacements sur le territoire et dans ses visites dans une autre collectivité.	Collaborer avec les collectivités pour assurer des déplacements et des visites sécuritaires.	
Distanciation physique et port du masque	Une bulle sociale peut compter de 3 à 5 familles ou de 10 à 15 personnes. Les bulles doivent rester petites et toujours être composées des mêmes personnes.	Faire passer la taille de la bulle sociale à 20 personnes si le taux de vaccination est élevé et que le nombre de cas de COVID-19 est faible. Envisager la modification des exigences de distanciation physique en collaboration avec d'autres provinces et territoires canadiens en fonction de la compréhension des répercussions des variants. Envisager la modification des exigences liées au port du masque obligatoire une fois que le taux de vaccination sera assez élevé et que l'on comprendra mieux les variants.	
Rassemblements sociaux	À l'intérieur : 10 personnes ou moins. À l'extérieur : 50 personnes ou moins.	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblements non organisés À l'intérieur : 20 personnes À l'extérieur : 100 personnes • Rassemblements organisés À l'intérieur : selon la capacité de la salle À l'extérieur : 200 personnes Envisager la modification des lignes directrices pour permettre de plus grands rassemblements (potlachs, célébrations de la vie, mariages) en toute sécurité une fois que le taux de vaccination sera assez élevé et que le nombre de cas de COVID-19 sera assez faible.	
Entreprises et services	Les bars ont réduit leur capacité d'accueil de moitié. Les salles à manger des restaurants peuvent rester ouvertes, à condition que la distanciation sociale puisse être respectée. Un plan de mise en application des mesures de restrictions doit avoir été soumis et approuvé.	Lever les restrictions liées à la capacité d'accueil dans les bars et les restaurants et viser une capacité de 100 % si le taux de vaccination est élevé et que les plans de mise en application des mesures de restrictions sont respectés. Envisager des mesures de dépistage accrues pour favoriser la sécurité des activités. Réduire ou éliminer les lignes directrices pour le télétravail.	
Loisirs et divertissement	Les centres récréatifs et les bibliothèques peuvent rester ouverts s'ils réduisent leur capacité d'accueil et suivent les lignes directrices.	Augmenter la capacité d'accueil pour les centres de conditionnement physique et les centres récréatifs dont le plan a été approuvé.	
Enseignement et garde d'enfants	Reprise de l'enseignement en personne pour les élèves de la maternelle à la 12 ^e année pour l'année scolaire 2021-2022. Retour sur le campus de l'Université du Yukon déterminé en consultation avec le conseil de l'Université.	Une fois que le taux de vaccination sera assez élevé et que l'on comprendra mieux les variants : <ul style="list-style-type: none"> • Assouplir les exigences de distanciation et de port du masque dans les écoles. • Reprendre les journées complètes d'enseignement pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. • Assouplir les exigences quant aux plans approuvés pour certains établissements d'enseignement et de garde d'enfants, voire tous les établissements. 	

Les experts en santé publique prévoient d'autres vagues de COVID-19 au Canada. Le Yukon pourrait devoir repasser à des étapes précédentes pour limiter et freiner la propagation du virus. Chaque résident du Yukon a un rôle à jouer pour lutter contre la transmission de la COVID-19 et sauver des vies. Grâce à votre aide, nous pourrions poursuivre la réouverture de la société. Tous les Yukonnaises et les Yukonnais doivent continuer de respecter les 6 mesures de protection plus 1 : [6mesuresdeprotection.ca](https://www63.gc.ca/fr/6mesuresdeprotection.ca).

Pour de plus amples informations et pour consulter la version intégrale du cadre *Une voie à suivre : le plan du Yukon pour lever les restrictions liées à la COVID-19*, visitez le yukon.ca/fr/voie-a-suivre-prochaines-etapes.

Pour connaître les lignes directrices énonçant les mesures et exigences de santé publique, visitez le yukon.ca/fr/lignes-directrices-covid-19.